

On ne prend jamais assez de précautions

Date : 14 décembre 2016

Il m'a été confié que, parmi bien des questions d'importances évidemment très variables, la question du galléco figurait au « *rapport d'orientations budgétaires* » pour 2017, dont les Conseillers départementaux d'Ille-et-Vilaine sont appelés à débattre ce jeudi 15 décembre 2016.



Or, il se trouve qu'au nom « *de la transparence et de la responsabilité financière des collectivités locales* », un récent décret en date du 24 juin 2016 est venu préciser [le contenu](#) ainsi que [les modalités de publication](#) et de transmission de ce rapport obligatoire.

Au plan du contenu, le document doit préciser les hypothèses d'évolution retenues pour la construction du budget, notamment en matière de subventions, ainsi que les engagements pluri-annuels.

Au plan de la publication, il doit désormais être « *mis à la disposition du public à l'hôtel du département, dans les quinze jours suivants la tenue du débat d'orientation budgétaire* ».

J'espère que ses modalités de publication pourront exonérer les citoyens d'un rendez-vous et d'un déplacement au siège de la collectivité territoriale, mais - par précaution - je vais demander au Président du Conseil départemental de quelle manière je peux personnellement en prendre intégralement connaissance dans le délai imparti.

On ne prend jamais assez de précautions... ;-)